

MARCHE DE TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES BALCONS POUR LES IMMEUBLES ADAM ET DELIBES, AVENUE JEAN JOUVENET à PAVILLY

REFERENCE DU DOSSIER : 2021-DT-56

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE :

LOGEAL IMMOBILIERE SA
5 Rue Saint Pierre - Boite Postale 158 - 76194 YVETOT CEDEX
TEL : 02.35.95.92.00

MODE DE PASSATION : procédure adaptée passée en application du code de la commande publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019.

DESIGNATION DES LOTS :

LOT	INTITULE DU LOT
1	STRUCTURE METALLIQUE
2	RAVALEMENT

La présente consultation est lancée **SANS VARIANTES OBLIGATOIRES ET les VARIANTES FACULTATIVES SONT INTERDITES**

Les candidats sont tenus de remettre une offre rigoureusement conforme au dossier de consultation.

MODALITE D'ATTRIBUTION DES LOTS : Les candidats pourront répondre à un ou plusieurs lots. Le groupement d'entreprises à mandataire commun et l'entreprise générale sont autorisés.

DELAI D'EXECUTION PREVU : Le délai d'exécution global est fixé à 16 mois à compter de la notification de l'ordre de service de préparation et d'installation de chantier y compris congés tant pour la phase préparation-installation de chantier (à compter de l'OS n°0) que la phase de déroulement du chantier (à compter de l'OS n°1).

Les dossiers de consultation sont **téléchargeables sur le site** <https://www.marches-securises.fr/>.

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES : cf articles 4 à 6 inclus du règlement de la consultation

- les garanties et capacités techniques et financières adaptées à l'objet du marché

- les références récentes des candidats dans des opérations similaires

Cf également article 4 du règlement de la consultation, et relatif à la présentation des candidatures et des offres.

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES : cf également articles 4 à 6 inclus du règlement de la consultation

1 – Valeur technique notée du 40 points et jugée sur la base du mémoire technique remis :

Adéquation des moyens humains et matériels proposés /10 pts

Méthodologie générale et détaillée spécifique à l'opération /10 pts

Mesures proposées pour fiabiliser et/ou optimiser le respect des délais de chantier /10 pts

Mesures prévues pour l'hygiène, la sécurité et la protection de la santé de la personne /10 pts

2 – Valeur financière notée sur 60 points

NEGOCIATION :

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats admis sur tous les éléments de l'offre (Prix + Qualité technique). Le cas échéant, il sera procédé à des entretiens individuels et/ou à des échanges écrits entre le maître d'ouvrage et les candidats.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : MERCREDI 15 SEPTEMBRE À 17H30

ADRESSE OU ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES :

Les offres peuvent être retournées par voie postale en recommandé avec accusé de réception ou contre récépissé en mains propres à l'accueil du siège de LOGEAL immobilière Pole Marchés 5 rue St Pierre 76190 YVETOT

CEPENDANT, NOUS DEMANDONS AUX ENTREPRISES DE PRIVILEGIER LES ENVOIS par voie électronique à l'adresse suivante <https://www.marches-securises.fr/>

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : cf article 7 du règlement de la consultation

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à LOGEAL IMMOBILIERE par voie dématérialisée via la plate-forme de dématérialisation www.marches-securises.com ou par courriel au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Renseignements administratifs : M MARVIN BAILLEUL Gestionnaire des marchés (DAF – Pôle Marchés)
m.bailleul@logeal-immobiliere.fr

Renseignements techniques : M Patrick DOUILLET – Directeur Technique
p.douillet@logeal-immobiliere.fr

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Il peut être exercé :

-Soit un référé précontractuel, en vertu de l'article 1441-2 du code de procédure civile, dans un délai de 11 jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification Soit un référé contractuel dans un délai de 31 jours à compter de la notification de la conclusion du contrat ;

-Et Enfin, en cas de contestation de validité de contrat, une action peut être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.

Le tribunal territorialement compétent est le Tribunal Judiciaire de Lille.

DATE DE VALIDATION D'ENVOI A LA PUBLICATION : le 2/08/2021